Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
067-200094332-20241021-0000011162-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 24/10/2024
Retour préfecture le 24/10/2024
Publication le 28/10/2024

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-8-8
Séance du lundi 21 octobre 2024

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :
CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :
HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :
ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-4 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 – politique de l'administration générale créant le Fonds d'Intervention Alsacien,

VU la délibération du Conseil de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-8-4 du 26 mars 2021 arrêtant les modalités et les règles précises de fonctionnement du Fonds d'Intervention Alsacien,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-8-2 **CP-2024-8-8-8** du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 – politique de l'administration générale,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue, au titre du Fonds d'Intervention Alsacien des subventions de fonctionnement pour un montant total de 49 652 €, aux bénéficiaires figurant dans les tableaux en annexe à la présente délibération ;

Annule la demande de subvention attribuée au tiers Confédération Générale du Travail (CGT) par délibération n° CP-2024-7-8-20 de la Commission Permanente réunie le 23 septembre 2024, pour financer l'organisation du quarante-troisième congrès de la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT à Strasbourg du 2 au 6 juin 2025. Et la remplace par une demande au nom du tiers Fédération des Travailleurs de la Métallurgie de la Confédération Générale du Travail (F T M CGT).

Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20241021-0000011162-DE - Retour préfecture le 24/10/2024 - Publication le 28/10/2024

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires relevant des programmes P002 et P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote
Serge OEHLER, membre du CA au sein du CSC Schoelcher
Françoise BEY, membre du CA au sein du CSC de Hautepierre

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20241021-0000011162-DE - Retour préfecture le 24/10/2024 - Publication le 28/10/2024